

5.3 Nomination du CE par le Tribunal Administratif

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

15/05/2018

N° E18000022 /06

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 11/05/2018, la lettre par laquelle le maire de BENDEJUN demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de la commune de Bendejun ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Henri CAMMAS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de BENDEJUN et à Monsieur Henri CAMMAS.

Fait à Nice, le 15/05/2018

Le Président,

Pour expédition conforme

e le greffier en chef,

C. BENTOL



Jean-Christophe Duchon-Doris

5.4 Déclaration du CE de Non Intéressement au Projet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 15/05/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE33, Bd. Franck Pilatte
CS 0970606359 NICE Cedex 4
Téléphone : 04 92 04 13 13
Télécopie : 04 93 55 78 31Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E18000022 / 06

Monsieur Henri CAMMAS
Villa le Jardin
87, Montée des Impiniers
06220 VALLAURIS

Dossier n° : E18000022 / 06
(à rappeler dans toutes correspondances)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Enquête publique : enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de la commune de Bendejun

Je soussigné, Monsieur Henri CAMMAS, Ingénieur électronicien chez Thales Underwater Systems en retraite, demeurant Villa le Jardin 87, Montée des Impiniers, VALLAURIS (06220), désigné pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A Vallauris
Le 23 Mai 2018

Signature



5.5 Arrêté municipal de Monsieur le Maire de Bendejun



ARRETE MUNICIPAL N° 2018/15

Prescrivant l'enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de la commune de BENDEJUN

Le Maire de la Commune de BENDEJUN,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 124-1, L 124-4, R 124-1 à R 124-8 ;
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-10, L 123-11, L 123-12, L 123-13 ;
Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
Vu la délibération n° 4/2015 en date du 17 mars 2015 du Conseil Municipal prescrivant le projet d'élaboration de carte communale ;
Vu les pièces du dossier d'élaboration de carte communale soumis à l'enquête publique ;
Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;
Vu l'ordonnance en date du 15 mai 2018 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nice désignant M. Henri CAMMAS, en qualité de commissaire enquêteur ;

ARRETE

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de la carte communale de la commune de BENDEJUN pour une durée de 30 jours, du 28 juin 2018 au 27 juillet 2018.
 Au terme de l'enquête publique, le projet de carte communale, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal de BENDEJUN, ainsi qu'au Préfet des Alpes-Maritimes pour approbation.

Article 2 :

Monsieur Henri CAMMAS, ingénieur électronicien en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Nice.

Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de BENDEJUN, pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du 28 juin 2018 au 27 juillet 2018, inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, les adresser par écrit à la Mairie de BENDEJUN, 1 Place Raiberti 06390 BENDEJUN ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.bendejun@gmail.com.

Article 4 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans la Salle du Conseil de la Mairie, les :

Judi 28 juin 2018 de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
Samedi 7 juillet 2018 de 8 H 30 à 12 H
Mercredi 18 juillet 2018 de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
Vendredi 27 juillet 2018 de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H

Article 5 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune de BENDEJUN, le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 6 :

Dans les 8 jours suivant la clôture du registre de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rencontrera Monsieur le Maire de la commune de BENDEJUN, pour lui communiquer les observations écrites ou orales consignées dans un Procès-Verbal de Synthèse.

Article 7 :

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de BENDEJUN, un mois après la date de clôture de l'enquête.

Article 8 :

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet des Alpes-Maritimes, ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Nice.

Article 9 :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, un avis sera publié et sera rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à la Mairie et publié sur le site internet de la commune : www.bendejun.net.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique :

- Avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- Au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Article 10 :

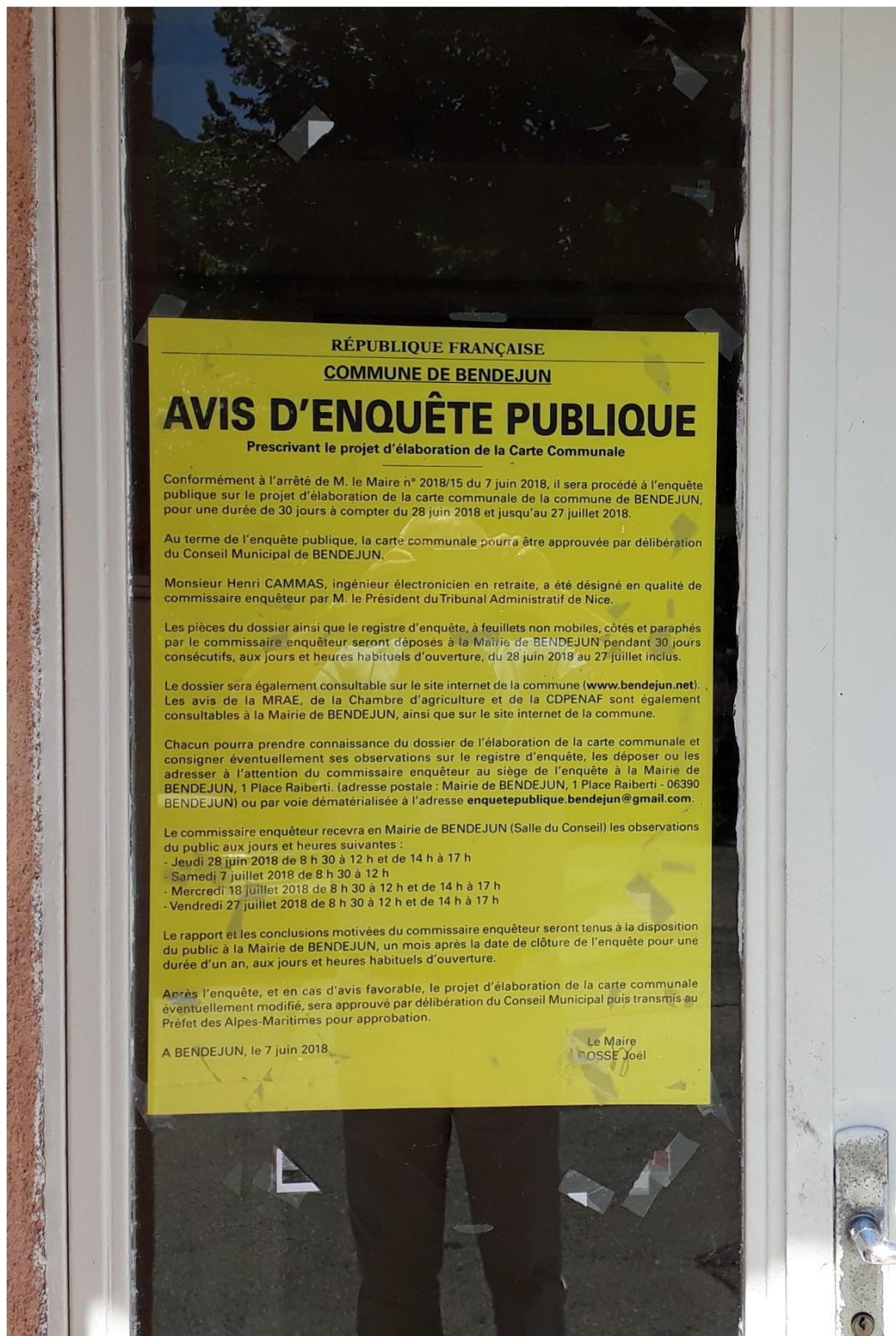
Une copie du présent arrêté sera adressée :

- Au Préfet des Alpes-Maritimes,
- Au Président du Tribunal Administratif de Nice,
- Au commissaire enquêteur,
- Au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Fait à BENDEJUN, le 7 juin 2018

 LE MAIRE
GOSSE Joël

5.6 Avis d'Enquête Publique



5.7 Lieux d'affichage de l'Avis d'Enquête Publique



Bendejun, le
18 juillet 2018

A T T E S T A T I O N

Le Maire

Je soussigné Joël GOSSE, Maire de BENDEJUN, atteste que l'avis d'enquête publique concernant l'élaboration de la carte communale, a été affiché dans les panneaux d'affichage communaux suivants :

- 1 Place du Centenaire
 - 1 Quartier Carrièra Soutrana
 - 1 Quartier Ancienne Ecole Avenue de La Pergola
 - 1 Quartier La Lèbre
 - 1 Place de La Part
 - 1 Quartier La Part
 - 1 Chemin des Oliviers
 - 1 Carrièra Soprana
 - 1 Quartier Li Sala
 - 1 Quartier L'Astarelle
 - 1 Quartier Carrière des Roux
 - 1 Chemin des Canebiers
 - 1 Entrée Domaine des Grands-Chênes Route de la Carrière des Roux
 - 1 Entrée Domaine des Grands-Chênes Avenue René FATOU
 - 1 Place du Canton
 - 1 Place Théophile BERMOND
- et 1 sur la porte de la salle socio-culturelle.



LE MAIRE
GOSSE Joël

1, Place Raiberti - 06390 BENDEJUN - Tél. 04 93 91 74 74 - Fax 04 93 79 37 40
E-mail : mairie.bendejun@wanadoo.fr

5.8 Certificat d'affichage de l'enquête publique



BENDEJUN
Village des Sources

Bendejun, le

11 juin 2018

Vu le Commissaire - Enquêteur
CAMMAS Henri

le 21/6/2018

CERTIFICAT DE DEBUT D'AFFICHAGE

Je soussigné Joël GOSSE, Maire de BENDEJUN,
certifie avoir affiché en Mairie, à compter du 11 juin 2018, la pièce ci-après dénommée :

- Avis d'enquête publique prescrivant le projet d'élaboration de la carte communale de la commune de BENDEJUN.

Il est précisé que cette pièce restera affichée en Mairie,
jusqu'au 27 juillet 2018.



LE MAIRE

GOSSE Joël

1, Place Flaminus RAIBERTI - 06390 BENDEJUN - Tel 04 93 91 74 74 – Fax 04 93 79 37 40
E-mail : mairie.bendejun@wanadoo.fr – Site : www.bendejun.net

5.9 Mémo pour la Mairie de Bendejun

7 juin 2018

Mémo pour le bon déroulement de l'enquête publique
Carte communale de Bendejun

L'Avis d'Enquête est affiché par la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et maintenu jusqu'à la fin de l'enquête. L'affichage doit être accessible et lisible par le public.

Il doit se faire en Mairie et sur les panneaux habituels d'affichage de la commune en format A2, caractères noirs sur fond jaune. (R123-11). Le contenu des indications à mentionner sont définies au cours de la réunion de concertation avec le commissaire enquêteur (R123-9). Cet article définit également les types d'informations à publier dans l'arrêté et l'avis.

Faire des certificats d'affichage de début (15 jours avant le début de l'enquête) et en fin d'enquête, en mentionnant que l'affichage a été maintenu 15 jours avant le début d'enquête jusqu'à la fin de l'enquête.

Prévoir un constat d'huissier pour les affiches sur le lieu du projet.

Durée minimum de l'enquête : 30 jours

Dates et Heures de l'Enquête Publique à la Mairie de Bendejun

Période de l'EP : du **28 juin 2018 au 27 juillet 2018 inclus**

Consultation du dossier et dépôt des observations :

Aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie pendant la durée de l'enquête

Permanences du commissaire enquêteur

Jeudi 28 juin 2018 de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Samedi 7 juillet 2018 de 8h30 à 12h

Mercredi 18 juillet 2018 de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Vendredi 27 juillet de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Le registre d'enquête et les courriers ainsi que le dossier d'enquête sont tenus à la mairie siège de l'enquête et mis à la disposition du public tout au long de l'enquête. Les observations transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet (à moins de disposer d'un registre dématérialisé).(L123-13)

Des copies des observations (papier) sont communicables (R123-13), ainsi que le dossier d'enquête publique (L123-11) aux frais de la personne.

Prévoir un poste informatique pour le public. (L123-12) pour consultation du dossier.

Nota :

Prévoir de mettre des photocopies des courriers à disposition du public plutôt que les originaux pour des problèmes de sécurité.

Au début de chaque journée il faut, sur le registre, tirer un trait de séparation et inscrire le jour et la date.

Les observations du public sont inscrites sur le registre (requêtes) et seront numérotées dans l'ordre d'inscription : R01, R02, S'il s'agit d'un courrier (lettres), la numérotation sera : L01, L02,...

L'enquête se déroulera dans un local adapté et équipé d'une table et de chaises pour permettre une consultation du dossier et un accueil du public dans de bonnes conditions.

Remarque :

1- Les observations peuvent être envoyées par voie postale directement à Monsieur le commissaire enquêteur à la Mairie de Bendejun

2- Tous les jours, il faut scanner en PDF les observations nouvelles portées sur le registre. Il en va de même pour les notes déposées et les lettres. Ces scans seront régulièrement transmis au commissaire enquêteur par mail. henricammas@free.fr, ainsi que les observations faites par mail.

3- à l'expiration de l'enquête le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur, le certificat d'affichage certifié par le Maire est adressé au commissaire enquêteur.

Nota :

Toute correspondance arrivée hors délais, c'est-à-dire après la fin de l'EP (date du cachet de la poste) sera transmise au commissaire-enquêteur.

Réservé à la Mairie : En cas de besoin vous pouvez joindre le commissaire enquêteur par téléphone au 04 93 64 45 89 ou 06 52 36 55 18 ou par courriel : henricammas@free.fr

Merci de ne pas diffuser ses coordonnées personnelles au public.

5.10 Nomenclature du Dossier soumis à Enquête Publique

COMMUNE DE BENDEJUN

CARTE COMMUNALE

NOMENCLATURE

- ✓ 1 - Rapport de présentation
- ✓ 2 - Plan de zonage *avec cartouche.*
 - Plan format A3 (2)
 - Plan Zonage (20)

Vu le Commissaire - Enquêteur
CAMMAS Henri

le 21/6/2018



Annexes de la carte communale

Servitudes d'utilité publique :

- ✓ - Liste des servitudes d'utilité publique
- ✓ - Plans des servitudes d'utilité publique
- ✓ - Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements de terrain

Pièces administratives

- ✓ Délibérations municipales
 - Délibération de la prescription d'élaboration de la carte communale*
- ✓ Avis de l'Autorité Environnementale
- ✓ Avis de la CDPENAF
- ✓ Avis de la Chambre d'Agriculture
- ✓ Bilan de la concertation



NOMENCLATURE

5.11 Avis dans Nice Matin

1^{er} Avis

Annances légales

nice-matin
Mercredi 13 juin 2018

Vu le Commissaire - Enquêteur
CAMMAS Henri
le 27/6/2018

AVIS D'ENQUÊTES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Par arrêté municipal n°2018/15 en date du 7 juin 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de l'élaboration de carte communale de la commune de BENDEJUN. Cette enquête publique se déroulera, du jeudi 28 juin 2018 au vendredi 27 juillet 2018 aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public, les lundi, mercredi et vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H, et les mardi et jeudi de 14 H à 17 H. Monsieur Henri CAMMAS, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nice, recevra en Mairie les observations, propositions ou contre-propositions écrites ou orales du public ; ses permanences auront lieu les :
Jeudi 28 juin 2018 de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
Samedi 7 juillet 2018 de 8 H 30 à 12 H
Mercredi 18 juillet 2018 de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
Vendredi 27 juillet 2018 de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :
par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de BENDEJUN, 1 Place Raiberti - 06390 BENDEJUN
par courriel à l'adresse suivante : enqueteublique.bendejun@gmail.com
Le rapport du commissaire enquêteur sera déposé à la Mairie pour y être tenu à la disposition du public, un mois après la date de clôture de l'enquête.
Au terme de l'enquête, le dossier d'élaboration sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

ANNONCES LÉGALES

GROUPÉ nice-matin COMMUNICATION

Pour vous accompagner dans vos publications
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Appels d'offres

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

Keno segment vie
Résultats des tirages
mardi 12 juin 2018

Midi

4	12	18	19	25	27	29	32	37
39	45	48	50	51	52	57	58	59

MULTIPLIEUR x 3

JOKER 0 473 208

Résultats et informations :
Application FDJ® 3256 fdj.fr

Soir

12	13	14	15	20	21	28	29	34
42	43	46	48	50	54	55	60	65

MULTIPLIEUR x 3

JOKER 9 660 936

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMEN
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

EURO TIRAGE DU MARDI

2^{ème} avis

NH du jeudi
28 juin 2018

Légales

43
Commissaire - Enquêteur
CAMMAS Henri
28 juin 2018

AVIS D'ENQUÊTES

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Affaires Juridiques et du Droit de l'Environnement

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique unique sur le territoire de la commune de La Rochette

Mise en conformité du captage de la source de la Baume

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2018-108-006 du 18 avril 2018 sur le territoire de la commune de La Rochette, à une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir de la source de la Baume sise sur la commune de La Rochette ;
- à la délimitation de périmètres de protection immédiate et rapprochée autour des ouvrages de captage se situant sur la parcelle B80 ;
- à la cessibilité des terrains situés sur la commune de La Rochette nécessaire à l'opération ;
- à l'institution des servitudes associées pour assurer la protection de l'ouvrage et de la qualité de l'eau.

Celle-ci est organisée pendant 36 jours consécutifs du jeudi 28 juin 2018 au jeudi 02 août 2018 inclus.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés à la mairie de La Rochette afin que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie de La Rochette soit le jeudi de 9h à 16h.
- consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser :

- par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de La Rochette - 18 rue de la mairie - 06260 La Rochette ;
- par messagerie électronique à l'adresse pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant le lieu de l'enquête publique.

Monsieur Raoul DUFFAUD, retraité d'EDF-GDF, a été désigné par le tribunal administratif de Marseille comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique. Il recevra en personne les observations du public dans la mairie de La Rochette :

- le jeudi 28 juin 2018, de 9h00 à 13h00 ;
- le jeudi 19 juillet 2018, de 9h00 à 13h00 ;
- le jeudi 02 août 2018, de 12h00 à 16h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans la mairie de La Rochette ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet précisera par arrêté préfectoral, soit une décision de refus, soit d'autorisation assortie de prescriptions.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2018/15 en date du 7 juin 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de l'élaboration de carte communale de la commune de BENEJUN. Cette enquête publique se déroulera, du jeudi 28 juin 2018 au vendredi 27 juillet 2018 aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public, les lundi, mercredi et vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H, et les mardi et jeudi de 14 H à 17 H. Monsieur Henri CAMMAS, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nice, recevra en Mairie les observations, propositions ou contre-propositions écrites ou orales du public : ses permanences auront lieu les :

- Jeudi 28 juin 2018 de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
- Samedi 7 juillet 2018 de 8 H 30 à 12 H
- Mercredi 18 juillet 2018 de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
- Vendredi 27 juillet 2018 de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

- par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de BENEJUN, 1 Place Raiberti - 06390 BENEJUN
- par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.bendejun@gmail.com

Le rapport du commissaire enquêteur sera déposé à la Mairie pour y être tenu à la disposition du public, un mois après la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le dossier d'élaboration sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

VIE DES SOCIÉTÉS

annulation, nécessaires à couverture des risques liés à l'exploitation.

L'exploitant aura comme recettes la totalité des ventes et encaissements de boissons aux bars, et pourra également percevoir des droits d'accès au bar-discothèque.

Dossier de candidature : La partie administrative du dossier devra comprendre :

- un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- un permis d'exploitation de licence de débit de boissons si le candidat envisage pas de recourir à la location temporaire de la licence dont bénéficie SEMEC ;
- une déclaration sur l'honneur de non condamnation ;
- un relevé d'identité bancaire.

Les demandes devront être accompagnées d'une partie technique contenant une présentation détaillée du projet envisagé : présentation de la structure (statuts, nomination juridique, son activité, an-comptable) ;

Présentation des aménagements posés (plan d'aménagement de l'espace, description des équipements prévus) ;

Présentation des activités envisagées (modalités de fonctionnement prévues, programmation artistique visagée, horaires, personnel prévu,...) ;

Présentation financière du projet (plan de financement, budget prévisionnel, projet d'exploitation prévisionnel) ;

Toute autre pièce que le demandeur croit utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation.

Critères de sélection : La sélection se fera sur les critères suivants :

- Qualité du projet :** présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel 25 %
- pertinence et qualité de la programmation artistique proposée 25 %
- expérience et références du candidat 25 %
- part variable de la redevance imposée à la SEMEC en proportion des recettes perçues 25 %

Visite du site : Les candidats peuvent visiter les lieux en contactant M^{me} DUPONT Directrice (dupont@aisdesfestivals.com) ou Hervé BATTISTINI Chef de projet (battistini@aisdesfestivals.com)

5.12 Avis dans la Tribune

1^{er} Avis

Vu le Commissaire - Enquêteur CAMMAS Henri

Le 21/6/2018

20 marchés & enquêtes publics annonces judiciaires & légales

TRIBUNE BULLETIN CÔTE D'AZUR - n° 949 du vendredi 8 juin 2018

ENQUÊTES PUBLIQUES



MAIRIE DE BENDEJUN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°201815 en date du 7 juin 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de l'élaboration de cartes communales de la commune de Bendejun.

BAILLEURS SOCIAUX



Valbonne - 1, porte de l'Adous

F2 de 52,20 m au même étage avec garage Réf: 05201015 - lot n° 105 - DPE: C Copro de 954 lots - charges 95€/mois

CONSTITUTIONS

Constitution de la SAS Little Explorer, 78 av. de la Californie 06200 Nice. Cap: 1000 euros.

Par un acte SSP en date du 23/05/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:

Par acte SSP du 24/04/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:

Par acte SSP du 30/05/2018 il a été constituée une SASU dénommée: CANNES PROMET CAR

Par acte SSP du 03/05/2018 il a été créée une SCI dénommée AZURIMOR

Par Assp du 29.5.2018, il a été constitué une SASU dénommée: TRANSFER MINUTE

Par Assp du 30/04/18 il a été constituée une SAS dénommée VANILLA & SPICES

Par Assp du 30/04/18 il a été constituée une SAS dénommée MIRA

Par acte SSP du 05/05/2018 il a été constituée une SASU dénommée MIRO

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Par acte SSP du 31/05/2018, il a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes:

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/06/2018, à VENICE, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:

Par acte SSP du 26/05/2018 il a été constituée une SARL, à associé unique dénommée LAVOUI D'ART

Par acte SSP du 04/05/2018 constitutive de la SAS CAMBIUM SYSTEM

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/06/2018, à BEAULIEU SUR MER, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/05/2018, à VALLAURIS, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/06/2018, à BIOT, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/06/2018, à GRASSE, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/05/2018, à CANNES, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/05/2018, à MOUGINS, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:

Par acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Suivant acte SSP (statuts) en date à ANTIBES du 4/06/18, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes:

Abonnez-vous Edition numérique 18€ / an Edition papier - numérique 49€ / an

Vu le Commissaire - Enquêteur CAMMAS Henri

le 7 juillet 2018

20 marchés & enquêtes publics | annonces judiciaires & légales

TRIBUNE BULLETIN CÔTE D'AZUR - n° 952 du vendredi 29 juin 2018

APPELS D'OFFRES



Avis d'Appel Public à la Concurrence

Objet du marché : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour restauration scolaire et accueil de loisirs
Organisme qui passe le marché : Commune de La Gaude - Marie-É, rue Louis-Michel Féraud 06010 LA GAUDE-TEL. 04.93.58.41.41

Le dossier est téléchargeable sur le profil acheteur www.marches.secteurs-privés.fr sous la référence LA-GAUDE_06_20180602_01. Une réponse électronique sera à privilégier. Plafond à 100000€.

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2018/15 en date du 7 juin 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le PROJET DE LABELISATION DE CARTE COMMUNALE de la commune de BENDEJUN.

CONSTITUTIONS

Constitution de la sci. Factory, 10 av. des fleurs 96000 Nice. Cap: 10000 euros. Objet: gestion immobilière. Gér: Alain-Raymond Bodinier, 10 av. des fleurs 96000 Nice.

Par ASP du 25/05/2018, il a été constitué une SAS dénommée TRAVIAUX PROGRESS. Siège social: 12 avenue de l'abbé marcel 06000 Nice.

Par acte SSP du 14/05/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: SLIDRIVER. Objet social: VTC.

Par acte SSP du 14/05/2018, il a été constitué une SAS dénommée NORD SUD ÉTIENNETTE. Forme: SARL. Capital: 500 000 €.

Par acte SSP du 19/06/2018, il a été constitué une SAS dénommée NIMLO. Siège social: 629 avenue des castagniers 06000 NICE.

Par acte SSP du 25/05/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: Optics&Sud. Siège social: Prestations de services en établissements.

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/09/2018 il a été constituée une société de droit privé dénommée: ALLIANCE INVEST.

Par acte SSP du 25/05/2018 il a été créé une EURL dénommée: MENTON. Siège social: 8 rue de la Grande Résistance 59 boulevard de Garvan 06500 Menton.

Par acte SSP du 19/05/2018 il a été créé une SARL dénommée: PCHLA. Capital: 10000€.

Par acte SSP du 19/05/2018 il a été créé une SARL dénommée: REFIN FRANCE. Siège social: 267 avenue des mouettes 06700 ST LAURENT DU VAR.

DEMANDES D'IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/06/2018 il a été constituée une société dénommée: SARL LI-HYAN. Siège social: 128 rue de France, 128 rue de France, 92000 NICE.

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/06/2018 il a été constituée une société dénommée: QUEST AGENCY. Siège social: 2 rue d'Alger, 06000 NICE.

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/09/2018, il est formé une société aux caractéristiques suivantes: Dénomination: NORD SUD ÉTIENNETTE.

Par acte SSP du 15/05/2018, il a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: CLERIANE FLEURS.

Par acte SSP du 01/05/2018 il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: HARMONY.

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/05/2018, NICE, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination: ALEXANDRE.

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/05/2018, il a été constituée une SASU dénommée: S&S. Objet: transport de voyageurs.

Par acte SSP du 22/06/2018 il a été constituée une SCI à capital variable dénommée: SCI FAMILIALE PERROTTEY.

Par acte SSP du 07/06/2018 il a été constituée une SASU dénommée: SAB-COMCEPT. Siège social: Résidence du château bat 4 06730 ST ANDRE DE LA ROCHE.

Par acte SSP du 07/06/2018 il a été constituée une SARL dénommée: REFIN FRANCE. Siège social: 267 avenue des mouettes 06700 ST LAURENT DU VAR.

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/09/2018, il est formé une société aux caractéristiques suivantes: Dénomination: NORD SUD ÉTIENNETTE.

ACTES DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/06/2018, il a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée: REVELLO.

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/06/2018, il a été constituée une SASU à capital variable ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: ALM Commercial.

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/06/2018 il a été constituée une société dénommée: NICE 95. Siège social: 1 Rue Mascaron, 06000 NICE.

Par un acte SSP en date du 26/06/2018, il a été constituée une SASU à capital variable ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: ALM Commercial.

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/05/2018, NICE, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination: TAXI NICOLAS.

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/05/2018, NICE, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination: H&M RENOV.

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/05/2018, il a été constituée une SASU dénommée: S&S.

Par acte SSP du 22/06/2018 il a été constituée une SCI à capital variable dénommée: SCI FAMILIALE PERROTTEY.

Par acte SSP du 07/06/2018 il a été constituée une SASU dénommée: SAB-COMCEPT.

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/09/2018, il est formé une société aux caractéristiques suivantes: Dénomination: NORD SUD ÉTIENNETTE.

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/09/2018, il est formé une société aux caractéristiques suivantes: Dénomination: NORD SUD ÉTIENNETTE.

ACTES DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/06/2018, il a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée: REVELLO.

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/06/2018, il a été constituée une SASU à capital variable ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: ALM Commercial.

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/06/2018 il a été constituée une société dénommée: NICE 95. Siège social: 1 Rue Mascaron, 06000 NICE.

Par un acte SSP en date du 26/06/2018, il a été constituée une SASU à capital variable ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: ALM Commercial.

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/05/2018, NICE, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination: TAXI NICOLAS.

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/05/2018, NICE, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination: H&M RENOV.

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/05/2018, il a été constituée une SASU dénommée: S&S.

Par acte SSP du 22/06/2018 il a été constituée une SCI à capital variable dénommée: SCI FAMILIALE PERROTTEY.

Par acte SSP du 07/06/2018 il a été constituée une SASU dénommée: SAB-COMCEPT.

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/09/2018, il est formé une société aux caractéristiques suivantes: Dénomination: NORD SUD ÉTIENNETTE.

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/09/2018, il est formé une société aux caractéristiques suivantes: Dénomination: NORD SUD ÉTIENNETTE.

ACTES DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/06/2018, il a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée: REVELLO.

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/06/2018, il a été constituée une SASU à capital variable ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: ALM Commercial.

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/06/2018 il a été constituée une société dénommée: NICE 95. Siège social: 1 Rue Mascaron, 06000 NICE.

Par un acte SSP en date du 26/06/2018, il a été constituée une SASU à capital variable ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: ALM Commercial.

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/05/2018, NICE, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination: TAXI NICOLAS.

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/05/2018, NICE, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination: H&M RENOV.

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/05/2018, il a été constituée une SASU dénommée: S&S.

Par acte SSP du 22/06/2018 il a été constituée une SCI à capital variable dénommée: SCI FAMILIALE PERROTTEY.

Par acte SSP du 07/06/2018 il a été constituée une SASU dénommée: SAB-COMCEPT.

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/09/2018, il est formé une société aux caractéristiques suivantes: Dénomination: NORD SUD ÉTIENNETTE.

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/09/2018, il est formé une société aux caractéristiques suivantes: Dénomination: NORD SUD ÉTIENNETTE.